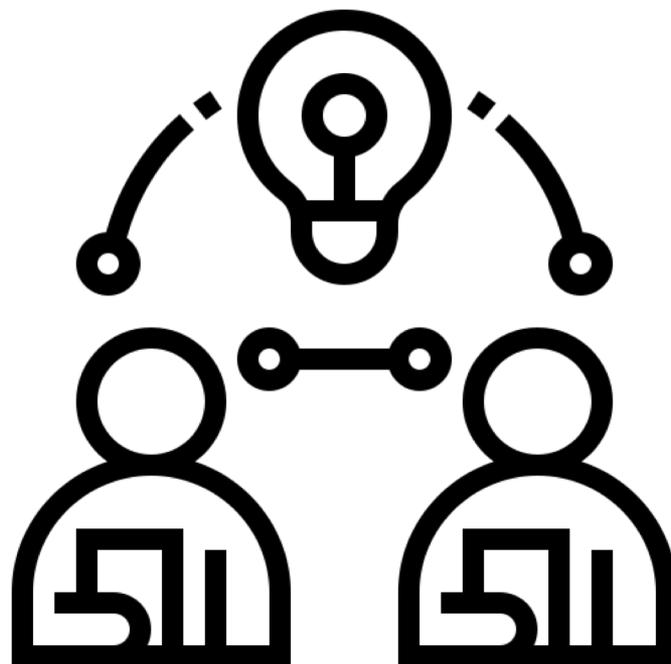
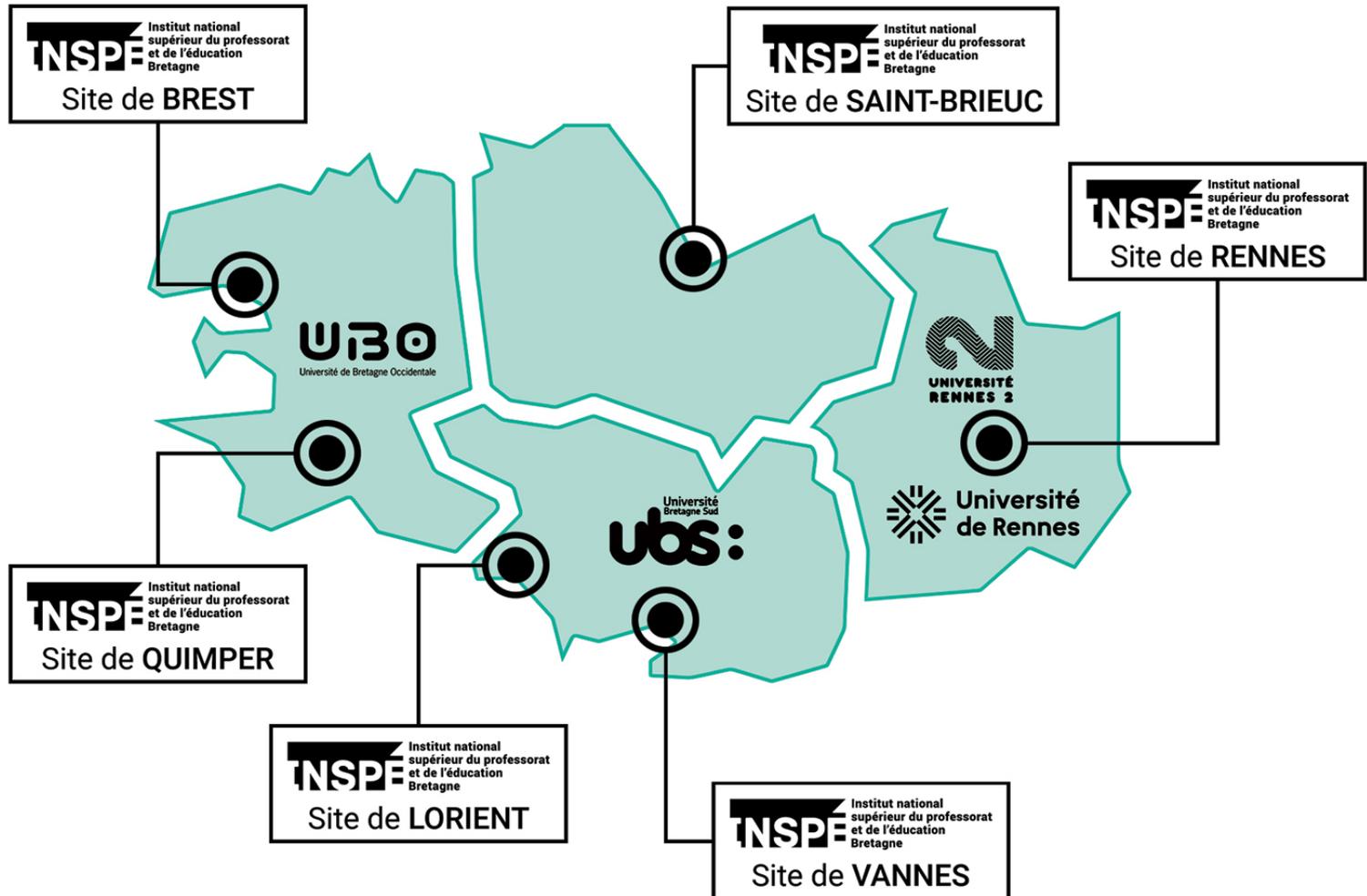


Le conseil d'institut



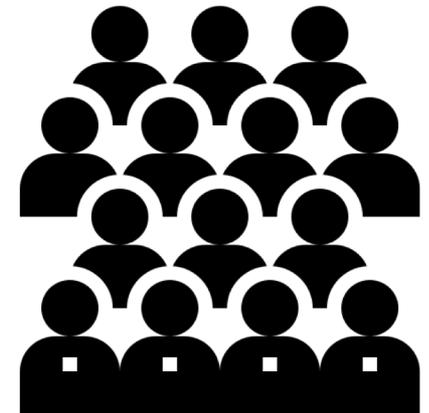
Un conseil académique



Composition

14 membres désignés

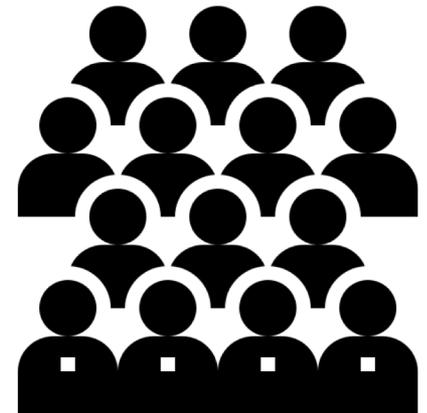
- 5 représentants du recteur (dont le Président)
- 2 représentants de l'UBO
- 1 représentant de l'univ. Rennes
- 1 représentant de l'univ. Rennes 2
- 1 représentant de l'UBS
- 1 représentant de la Région
- 3 personnalités extérieures



Composition

14 membres **élus**

- 2 PU
- 2 MCF ou assimilés
- 2 enseignants affectés à l'Inspé
- 2 enseignants relevant de l'EN
- 2 BIATS
- **4 usagers titulaires / 4 suppléants**



Rôle du conseil d'institut

- Une assemblée **délibérante**
- Administration de l'INSPÉ
- Sujets abordés : budget, politique des emplois, maquettes, MCC, projets de l'INSPÉ, TES, recherche, associations étudiantes, vie des sites...
- Animer et consolider le partenariat
- Débattre et construire le dialogue
- Un espace **démocratique**



Rythme et fonctionnement du conseil d'institut

- 5 séances par an, le vendredi, de 13h30 à 16h00
- Ordre du jour diffusé la semaine qui précède
- Possibilité pour les étudiants d'alimenter l'ordre du jour
- Votes / Questions diverses
- Procurations



Elections

Scrutin

- Listes paritaires H-F
- 4 usagers titulaires minimum

Calendrier

- 12 novembre : date limite de dépôt des candidatures
- 20 novembre : scrutin
- 22 novembre : proclamation des résultats
- 29 novembre : conseil d'institut



Engagement étudiant

Loi égalité et citoyenneté de 2017 : l'étudiant acquiert des compétences à l'occasion d'un engagement

Activités associatives, réserve opérationnelle, sapeurs-pompiers, service civique, **mandats électifs**

Un acte volontaire



Valorisation de l'engagement étudiant

Supplément au diplôme

Explicitation du master MEEF

Engagement étudiant : associations, SHN,
élu

Dispositif de valorisation de l'engagement étudiant

Open badges et DU « Engagement
associatif, civique ou citoyen » > à l'étude

→ Sujet à aborder en conseil d'institut

